



# Le PG-CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

NOVEMBRE 2019 • N° 1007

Commission Paritaire n° 0521 A 05752 - ISSN 0154-7313

## CÉRÉMONIE DU 16 OCTOBRE À NOTRE-DAME DE LORETTE



**FIDÉLITÉ ET RECUEILLEMENT**

### COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le Bleuet symbolise la mémoire et la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre, les veuves et les orphelins. Chaque année, les 8 Mai et 11 Novembre, cette fleur est au cœur de la campagne de l'Office national des Anciens Combattants qui récolte des fonds au profit des blessés de guerre.

**Porter le Bleuet, c'est se souvenir de notre histoire.**





## **MESSAGE FÉDÉRAL POUR LE 5 DÉCEMBRE 2019**

Cette année 2019 marque le 65<sup>e</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> novembre 1954, début du conflit en Algérie, un maintien de l'ordre qui sera qualifié de guerre seulement à partir de 1999.

Pendant 7 ans plus de 25 000 jeunes hommes vont perdre la vie en Afrique du Nord, soit une dizaine par jour. Ils ne souhaitent que profiter de la vie sur le sol métropolitain et c'est avec angoisse et appréhension, mais aussi avec courage, qu'ils franchissent la Méditerranée, à l'appel de leur Pays !

Ce n'est que le 5 décembre 2002 que fut créée par le Président Jacques CHIRAC la journée nationale d'hommage «aux morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les conflits au Maroc et en Tunisie. Auparavant, aucune date officielle ne reconnaissait le sacrifice de toutes ces victimes.

Le 5 Décembre 2002 est la date de l'inauguration d'un monument national érigé Quai Branly à Paris en mémoire de tous les morts pour la France en AFN. C'est en ce lieu que nous nous rassemblons tous les ans pour rendre un hommage solennel à ces jeunes hommes que la France avait appelés pour servir en Afrique du Nord.

Pendant 40 ans, tous ces camarades sont restés dans l'oubli de la République !!

Mais en ce 5 Décembre 2002, les voici qui apparaissent au sein de la capitale !!

Eux qui ont été enterrés dans leur ville ou leur village, dans la plus grande discrétion.

Les voici dans la lumière, ce ne sont plus des anonymes !!

Ils sont devenus des noms lumineux face à la Tour Eiffel. Que d'émotions quand on voit le nom d'un camarade disparu qui s'affiche aux yeux de tous et défile sur les colonnes en lettres de couleur.

Ce monument est une reconnaissance de la Patrie envers ces 25 000 morts pour la France. Le 5 Décembre, date de son inauguration, est bien le jour où l'on doit se souvenir et se recueillir, car c'est le jour où la France a enfin reconnu les souffrances et le sacrifice de milliers de militaires et aussi de civils dans ces années tragiques que notre pays a connues. Souhaitons que, pendant longtemps encore dans nos communes, le 5 Décembre voit les drapeaux s'incliner et rendre ainsi un hommage à ces milliers de victimes dont les noms défilent jour et nuit sur les trois colonnes aux couleurs de la France du quai Branly.

### **SOMMAIRE**

Message du 5 Décembre 2019 .....	2	Les monuments aux Morts en France .....	10/14
Editorial de Serge Auffredou .....	3	Publicité Mistral .....	11/13
Le mot du président de «SOLDIS» .....	4	A Bizerte de juillet à Septembre 1961 .....	12/15
Journée d'hommage aux Harkis .....	4	La vie des départements .....	14
Une base de lancement de V2 .....	5/6	Mots croisés de Pierre Nivet .....	15
Cérémonie à Notre-Dame de Lorette .....	7/9	Publicité Mistral .....	16





### AVENIR DE LA FÉDÉRATION



**L'année 2019 est un tournant irrévocable pour notre Fédération.**

Notre emblématique et prestigieux hôtel particulier Haussmannien, situé au 46, Copernic, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de PARIS, vient d'être cédé, nous le quitterons définitivement le 15 décembre prochain.

Ce bel ensemble a été acquis, le 28 juillet 1948, par nos Pères les Prisonniers de Guerre. Il fut alors le lieu de rencontre pour les un million cent mille adhérents qui composaient cette grande Fédération en 1945. Elle a été fondée par des personnages illustres : MM. AMARÉ Philippe, ARIÈS Bernard, CORNUAU Jean, DEVAUX Louis, DESBOEUF Germain, VÉDRINE Jean, venant des Centres d'Entraides aux Prisonniers de Guerre, et de MM. BENET Jacques, BUGEAUD Pierre, DECHARTRE Philippe, GAGNAIRE Etienne, LE MOIGN' Pierre, MITTERRAND François, du Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés.



Si les murs pouvaient parler, et révéler les conversations, entretiens, souvenirs historiques de cet immeuble...

Tous ont contribué pour le bien-être des Prisonniers au retour de leur Captivité et à faire de ses mouvements cette Grande Fédération avec comme présidents : Jean DEVAUX, Jean BERTIN, Georges LEPELTIER, Joseph PERRIN, Paul CUISINIER et de nouveau Georges LEPELTIER, puis Pierre MARTI, et la venue d'un président CATM issu de l'intégration des Combattants d'Algérie Tunisie Maroc, en 1975.

N'oublions pas les Secrétaires généraux qui ont fait un travail d'excellence à savoir : MM. Jean VEDRINE, Joseph PERRIN, René LAUMOND, Léopold MOREAU, Louis BEAUDOIN et tout naturellement Jacques GOUJAT, CATM.

Les réunions du Comité Fédéral se déroulaient au troisième étage du siège fédéral. Ces réunions étaient suivies d'un grand repas pour l'ensemble des membres départementaux du Comité Fédéral. Les repas se prenaient dans les sous-sols et étaient servis par Maria.

Nous étions les Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc réunis, tous ensemble, dans une chaleureuse ambiance.

Par mesure sécuritaire, toutes les réunions furent interdites dans les années 2000. Il ne reste plus que la nostalgie de ces bons souvenirs enfouis dans nos mémoires.

En décembre prochain, nous resterons dans le même secteur dans des nouveaux bureaux plus fonctionnels, mieux adaptés pour accueillir nos adhérents et adhérentes en pensant à ceux dont le déplacement physique effectif est réduit.

#### NOTRE AVENIR

Il faut garder l'espoir de pouvoir, dans les années à venir, être encore nombreux pour maintenir cet impératif **Devoir de Mémoire**.

Malgré le déclin du nombre de combattants d'Algérie Tunisie Maroc, ils sont nombreux les OPEX, intégrés dans notre Fédération, certains ont pris des fonctions au Bureau Fédéral, comme Vice-présidents, d'autres sont Présidents départementaux ou de sections cantonales. Il faut faire en sorte qu'ils soient les garants de notre relève.

- Nous devons rendre un grand hommage aux Pionniers qui ont eu l'audace en 1945 de concevoir cette Grande Fédération qui à l'époque avait son siège au 62, rue de la chaussée d'Antin dans le IX<sup>e</sup> arrondissement de PARIS.
- Nous saluons le travail de M. Jacques GOUJAT, qui a œuvré durant 50 années dont 22 au titre de Président National, dans ce bel immeuble qui restera pour certains toujours une référence du passé.

Sans plonger dans la nostalgie, nous nous tournons vers l'avenir, vers de nouveaux locaux mieux adaptés plus fonctionnels.

**Serge AUFFREDOU**  
Secrétaire Général



- Nous publions ci-dessous «Le mot du Président» paru en septembre dernier, avec l'aimable autorisation de l'association nationale pour la mémoire des militaires portés disparus en Algérie.

## Le mot du président de «SOLDIS»

**«La France est une nation qui n'abandonne jamais ses enfants quelles que soient les circonstances...»**

En entendant cette affirmation du Président de la République, M. Emmanuel Macron, prononcée à l'occasion de l'hommage rendu aux deux Commandos Marine tués au Burkina Faso au mois de mai dernier, on ne peut que regretter que ses lointains prédécesseurs, placés à la tête de notre pays durant la guerre d'Algérie, n'aient pas eu la même vision des choses lorsque des citoyens français, civils ou militaires, étaient capturés ou enlevés par les rebelles.

Car si quelques actions de recherches de renseignements ont bien eu lieu, ici ou là, pour tenter de retrouver des «disparus», aucune action de force n'a été tentée, même lorsque les renseignements étaient précis, pour retrouver et libérer les Français victimes de cette forme de terrorisme.

Cela est d'autant plus révoltant lorsqu'il s'agit de militaires. Car ceux-ci étaient envoyés en Algérie pour remplir une mission au service de leur pays. Et celui-ci s'est révélé incapable non seulement d'assurer leur sécurité, ce qui peut se comprendre dans certaines phases de combat, mais également de réagir avec force et détermination lorsqu'il s'agissait d'enlèvements purs et simples, notamment pendant la période postérieure au 19 mars 1962.

Des militaires qui ont été purement et simplement abandonnés à leur triste sort, tandis que leurs familles, laissées dans une ignorance totale, subissaient une peine à jamais ineffaçable, comme c'est toujours le cas, quelles que soient les circonstances, devant le phénomène de disparition.

C'est pourquoi, dès que l'élaboration de la liste nominative de ces disparus aura été achevée, SOLDIS s'est fixé pour objectif d'élever un monument à leur mémoire, il s'agit d'une forme de réparation morale qui pourra seule, à défaut d'autres manifestations réparatrices qui n'auraient plus aucun sens, compenser les souffrances et les malheurs endurés par les victimes, par leurs familles et par leurs compagnons d'armes.

SOLDIS compte donc sur la solidarité de tous, même de manière modeste, pour rappeler ainsi leur mémoire et surtout, l'horrible façon dont ils ont trouvé la mort, au service d'un pays qui a oublié jusqu'à leur souvenir.

Le général (25) Henry-Jean Fournier  
Président de SOLDIS ALGERIE

## JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX HARKIS Une longue attente avant la reconnaissance de la responsabilité de la France

Voilà maintenant 16 ans qu'une journée nationale d'hommage aux Harkis est organisée chaque 25 septembre, à Paris et dans tous les départements, avec une cérémonie officielle à l'Arc de triomphe présidée par Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Défense à laquelle a participé la FNCPG-CATM représentée par Serge Auffredou, son secrétaire général.

Cette journée qui a pour but de célébrer «les sacrifices qu'ils ont consentis du fait de leur engagement au service de la France lors de la guerre d'Algérie» a été instituée par le décret du 31 Mars 2003 alors que Jacques Chirac était président de la République. «Pour leur courage et leur fidélité à la France, tous «les combattants musulmans» méritent la reconnaissance de la République. C'est pourquoi le président de la République a décidé de pérenniser et d'inscrire dans le calendrier officiel des commémorations nationales la journée d'hommage aux Harkis qu'il a présidé pour la première fois en 2001 et qui avait été reconduite l'année dernière. Plus qu'une simple officialisation, le décret du 31 mars 2003, qui instaure une Journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives, est la marque forte et tangible de la gratitude des autorités de l'État et de la Nation tout entière, envers ces hommes et ces familles qui ont payé d'un prix souvent terrible leur attachement à la France» déclarait alors Hamlaoui Mékachera, secrétaire d'Etat aux anciens combattants.





Ainsi, elle s'était déroulée la première fois, deux ans auparavant, lorsque Jacques Chirac avait inauguré une plaque dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides le 25 septembre 2001 alors que dans vingt-sept sites de France, les préfets posaient la même plaque, tandis que dans tous les départements, une cérémonie était organisée en l'honneur des Harkis. Il est d'ailleurs le Premier président français à avoir affirmé que l'Etat français n'avait «pas su empêcher» les massacres de Harkis restés en Algérie.

Après les accords d'Evian le 18 mars 1962, 55 000 à 75 000 Harkis, avaient, selon les historiens, été abandonnés en Algérie et victimes de sanglantes représailles de la part des nationalistes. Quelque 60 000 avaient été admis en France. Avec leurs descendants, leur communauté est estimée à 500 000 personnes aujourd'hui.

«Les Harkis ne sauraient demeurer les oubliés d'une histoire enfouie. Ils doivent désormais prendre toute leur place dans notre mémoire. La mission des historiens doit se poursuivre. Elle doit être menée avec conscience et impartialité.

La connaissance du passé, parce qu'elle permet de rendre justice aux victimes de l'histoire ne peut que servir l'approfondissement de notre concorde nationale.

Ce devoir de vérité trouve son prolongement naturel dans un devoir de reconnaissance» expliquait-il alors. 12 ans plus tard, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants lançait en Juillet 2015, l'installation de plaques mémorielles dans chaque ancien hameau de forestage à l'initiative de François Hollande.

#### TRAVAIL ET ACTIONS MÉMORIELS

Mais il leur a fallu attendre longtemps avant qu'une telle journée d'hommage leur soit rendu, tout comme la reconnaissance

de la France «dans l'abandon des Harkis, le massacre de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil des familles transférées dans des camps en France» effectué en 2016 par François Hollande, président de la République, alors que son prédécesseur, Nicolas Sarkozy s'y était engagé lors de ses deux campagnes présidentielles de 2007 et 2012, mais sans suite.

L'année dernière, au cours des cérémonies du 25 septembre, Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées dans son message, reconnaissait que «55 ans après la fin de ce conflit et malgré l'importance du travail historique réalisé, cette période de notre histoire reste mal connue par certains et douloureuse pour un grand nombre de Français. Il est impératif que la Nation renforce le lien de confiance qui doit naturellement exister entre elle et chacun des siens et notamment avec les Harkis et les enfants de Harkis qui contribuent à son identité, à son histoire et à sa force. Cela passe notamment par un examen sans concessions du passé, jusque dans ses chapitres les plus sombres, et par une transmission objective de l'histoire et de la mémoire.»

Quelques mois plus tard, au début janvier 2019, l'ONACVG décidait que de nouvelles actions mémorielles seraient par ailleurs initiées afin de faire connaître et valoriser l'engagement militaire des anciens supplétifs (exposition nationale, journée d'étude, réalisation d'un film par l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD). Et qu'un travail de préservation et de valorisation des lieux de la mémoire des Harkis et de leurs proches sera enfin accompli.

Paul Phillipart

## FORÊT D'EPERLEQUES

### Une base de lancement de V2 hors norme et inutilisée

**La forêt d'Eperlecques (900 ha) dans le Nord/Pas-de-Calais est l'un des espaces naturels rescapés de la Seconde Guerre mondiale où la nature a su reprendre ses droits. Son relief accidenté résulte des bombardements de la Seconde Guerre mondiale et leurs impacts forment un réseau important de mares. Ils visaient le blockhaus tout proche appelé «bunker de Watten» du nom de code Kraftwerk qui fut construit pour servir de base de lancement aux missiles V2 visant Londres et le Sud de l'Angleterre. Une construction hors normes qui n'a heureusement aucunement servi comme base de lancement**

Le blockhaus fut construit par des travailleurs forcés provenant des camps de concentration ou de travail dont des français enrôlés de force. Il devait accueillir plus de 100 missiles à la fois et en lancer 36 par jour, en abritant une usine d'oxygène liquide et une gare protégée des bombes permettant d'approvisionner le site en fusées et en ravitaillement depuis les usines de production en Allemagne. Ces V2 (dénommé missile balistique A4) étaient considérés par Hitler comme l'arme miracle pouvant changer le cours de la guerre. Mais son déploiement fut limité et contrarié pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il fallait de grandes quantités d'oxygènes pour alimenter ces fusées et donc la production devrait être proche du lieu de stockage et de lancement, car ce composé chimique est volatile et s'évapore très vite. Et puis l'Allemagne et les pays occupés ne disposaient pas à ce moment de capacités suffisantes de production d'oxygène liquide pour permettre une

campagne de tirs à grande échelle : Seulement 215 tonnes par jour alors qu'un V2 en consommait 7.

Ensuite comme sa portée opérationnelle n'était que de 320 km, ses sites de lancement devaient se trouver dans le nord de la France, en Belgique... et devaient être très fortifiés comme les bases de sous-marin construites en France et en Norvège où les fusées pourraient être entreposées, armées et ravitaillées avec une usine de production d'oxygène liquide présente sur place. C'est pourquoi l'armée allemande privilégiait donc une approche alternative consistant à utiliser des plates-formes de lancement mobiles appelées «Meillerwagens» pouvant être accompagnés par les équipements de test et d'approvisionnement montés sur camion ou sur train. Cette solution était bien moins efficace et obligeait à un rythme de tir très inférieur mais avait l'immense avantage d'être plus difficile à cibler par l'aviation alliée. Et puis les chefs de l'armée, et notamment le général Dornberger, n'étaient pas convaincus de la résistance des bunkers à des attaques aériennes répétées et s'inquiétaient particulièrement de la vulnérabilité des routes et des voies ferrées menant aux sites, pourtant essentiels au ravitaillement en fusées et en équipements. Ils préféreraient des installations de tirs légères et mobiles.

Enfin et justement, les bombardements répétés des Britanniques et des Américains dans le cadre de l'opération Crossbow causèrent des dégâts importants et l'empêchèrent d'être utilisés dans son rôle initial, donnant raison aux chefs militaires allemands. ➔



## Une base de lancement de V2 (suite)

### UNE TECHNIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

C'est Albert Speer, avec justement le Général Dornberger, en décembre 1942, qui ordonna aux officiers et ingénieurs de Peenemünde (dont le colonel Gerhard Stegmair, Ernst Steinhoff et le lieutenant-colonel Georg Thom) de se rendre dans le Nord de la France pour y trouver un site convenable pour un complexe de lancement de missiles A4. Le site choisi se trouvait juste à l'ouest de la petite ville de Watten dans la forêt d'Eperlecques. Il reçut le nom de code de «Kraftwerk Nord West» («Centrale électrique du Nord-Ouest»). L'emplacement avait l'avantage de se trouver à proximité de la voie ferrée reliant Calais à Saint-Omer, à 177 km de Londres et à 21 km de la côte, hors de portée des canons des navires de guerre et était en partie abrité par une crête haute de 90 m au nord. De surcroît, la ville voisine de Saint-Omer abritait une importante base de la Luftwaffe.

«L'ingénieur Floss avait imaginé une technique révolutionnaire qui consistait à couler d'abord la dalle du haut de 5 mètres d'épaisseur sur les installations existantes, puis de la soulever à l'aide de vérins hydrauliques. On pouvait construire les murs autour à l'abri des bombardements, une fois fini, on soulevait à nouveau la dalle avec les vérins puis on construisait une autre rangée de murs sur ceux déjà mis en place précédemment, et ainsi de suite jusqu'à atteindre 298 m. L'ensemble de l'ouvrage a nécessité quelque 160 000 m<sup>3</sup> de béton et 20 000 tonnes d'acier» indiquait un article signé consacré aux bombardements sur Eperlecques de Jean Maridor. Lorsque le major-général américain Lewis H. Brereton inspecta le site après sa capture, il décrit le blockhaus comme une «construction en béton plus importante que tout ce que existe aux États-Unis, sauf peut-être le barrage Hoover».

### PLUS IMPORTANT QUE TOUT CE QUI EXISTE

Le blockhaus était composé de trois principaux éléments. La partie centrale était une immense structure d'environ 90 m de large sur 28 m de haut devant abriter l'usine de production d'oxygène liquide, le lieu stockage des missiles et les chambres de préparation 4. Ses murs avaient 7 m d'épaisseur et les installations s'étendaient 6 m sous la surface du sol. La structure devait abriter cinq compresseurs Heyland, capables chacun de produire 10 tonnes d'oxygène liquide par jour, et 150 tonnes devaient être entreposés sur place. Le complexe était conçu pour stocker jusqu'à 108 missiles et suffisamment de carburant pour organiser trois jours de lancement. Les fusées devaient être assemblées, placées à la verticale, approvisionnées en carburant et armées. Elles devaient être ensuite déplacées à l'une des extrémités du bâtiment à travers des portes pivotantes de 18 m de haut avant de sortir sur la face sud de la structure où elles devaient être déployées sur un pas de tir. L'ensemble de l'installation devait être mise en œuvre par 322 hommes dont le logement était prévu sur place.

Au début du mois d'avril 1943, un agent allié rapporta «l'excavation d'énormes tranchées» sur le site de Watten et le 16 mai 1943, les photographies d'une mission de reconnaissance de la Royal Air Force menèrent les spécialistes alliés à réaliser que des activités non identifiées avaient lieu sur le site. Lord Cherwell conseiller scientifique de Winston Churchill admit qu'il ignorait ce qu'étaient «ces très grandes structures similaires à des emplacements de canons» mais considérait que «si l'ennemi juge utile de prendre la peine de les construire alors il semblerait utile que nous les détruisions».



Blockhaus d'Eperlecques

### LA MOTTE DE BÉTON

En Août des attaques aériennes furent menées contre ce site et d'autres avec des effets dévastateurs, le bombardement tuant et blessant plusieurs centaines de travailleurs forcés. Seuls 35 % du blockhaus d'Eperlecques avaient été construits, mais il était devenu évident qu'il ne pourrait pas être utilisé comme un site de lancement, d'autant plus que les Alliés continuèrent de bombarder le site de Watten. Les attaques firent peu de dégâts sur le blockhaus mais les voies ferrées et les routes étaient systématiquement détruites. Le 3 juillet 1944, l'arrêt des travaux sur les sites de Watten fut décidé, et jours plus tard, l'intérieur du blockhaus d'Eperlecques fut dévasté par l'impact d'une bombe. Le 18 juillet, Hitler mit un terme aux travaux sur les sites de lancement de missiles depuis des bunkers. Le site était à présent inutile et les Allemands lui donnèrent le nom de code ironique de «Motte de Béton» et les équipements de production d'oxygène liquide furent transférés à l'usine de V2 en Allemagne. Le site fut capturé par les Alliés au début du mois de septembre 1944 même si son but réel ne fut découvert qu'après la fin de la guerre.

Le blockhaus est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques, et des visites sont organisées.

P. P.

### ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

**Le montant maximum de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est fixé à 900 € par mois pour les allocations dues à compter du mois de novembre 2019.**

**C'est ce que précise un décret publié au Journal officiel du 13 octobre 2019 qui modifie également en parallèle le calcul du plafond des ressources pour les bénéficiaires de cette allocation en couple.**

**L'AAH a pour objet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées pour qu'elles puissent faire face aux dépenses de la vie courante.**

**L'allocation est attribuée à partir d'un certain taux d'incapacité, sous réserve de remplir des conditions de résidence, d'âge et de ressources. Son montant varie en fonction des ressources de la personne handicapée.**

**Ainsi, une personne ne disposant d'aucune ressource peut percevoir le montant maximum de l'AAH.**

### RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans notre reportage photos du 3 septembre dernier.

En effet, le car qui stationnait devant le siège fédéral venait du département de l'Eure-et-Loir et non de l'Aube.

Nous prions le Président de l'AD, M. Jean-Michel Boulay, de bien vouloir accepter toutes les excuses de la Rédaction.





# L'HOMMAGE NATIONAL AUX MORTS D'A.F.N.

## A NOTRE-DAME DE LORETTE : 1 500 PARTICIPANTS, 420 DRAPEAUX

La cérémonie qui s'est déroulée à Lorette, le mercredi 16 octobre 2019, a été identique aux années précédentes tant sur le plan de la participation que de l'organisation.

• Le 16 octobre 1977, dans la crypte de la Nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, le corps d'un Soldat Inconnu, Mort pour la France en Afrique du Nord, rejoignait en cette terre d'Artois, celui de ses vaillants et glorieux aînés tombés au champ d'Honneur au cours de la Première et Seconde Guerres mondiales comme en Indochine et sur les Théâtres d'Opérations Extérieures ou victimes de la Déportation.

C'est sur ces quelques mots prononcés par le responsable du protocole, sous un ciel toutefois clément, que débuta la quarante-deuxième cérémonie en hommage au Soldat Inconnu mort pour la France de l'autre côté de la Méditerranée. Ce sont plus de 1 500 Anciens Combattants et 420 drapeaux, venus de différentes régions de France comme l'Aube, le Loiret, le Nord, la Seine-Maritime, la Somme, l'Ex Seine-et-Oise, le Pas-de-Calais et j'en passe, qui ont répondu à l'appel de la Fédération.

Cette cérémonie était présidée par M. Fabien Sudry Préfet du Pas-de-Calais, du Sous-Préfet de Lens et M. Hubert Chazeau Président national de la FNCPG-CATM, en présence du Secrétaire général de la Fédération, du Délégué Militaire départemental le Lieutenant-Colonel Sylvain Vasseur, de Mme Fanny Bourdet Directrice départementale de l'ONACVG, du Colonel commandant le groupement de gendarmerie du département, de M. Albert Decoin Président départemental des ACPG-CATM du Pas-de-Calais, du Lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie de Vimy, du Maire d'Ablain-Saint-Nazaire et de l'Adjoint au Maire de Souchez, et Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations du Pas-de-Calais.

Après la lecture du message fédéral poignant par le Président national Hubert Chazeau, s'est déroulé un important dépôt de gerbes (15) suivi du ravivage de la Flamme par Monsieur le Préfet, accompagné du Président Hubert Chazeau, du Délégué Militaire et du Maire d'Ablain-Saint-Nazaire. Après la sonnerie aux Morts, la minute de silence, retentit une émouvante Marseillaise interprétée par la musique du BRASS-BAND de Oignies.

Après la prière dite par l'Abbé Jean-Marie Reverse, Chapelain de Notre-Dame de Lorette et l'Aumônier Militaire catholique de Lille Emmanuel Delpierre. M. Jacky Lefort, Vice-président de la Garde d'Honneur guida les Autorités vers la crypte de la Tour pour la signature du Livre d'Or.

A la fin de la cérémonie les 420 drapeaux disposés de part et d'autre de l'entrée de la Nécropole furent salués par les Autorités. L'Association du Pas-de-Calais remercie chaleureusement les délégations venues des différents départements, les gardes d'Honneur de Lorette pour leur participation et nos valeureux Porte-Drapeaux pour leur fidélité et leur tenue irréprochable.

*Charles DEREGNAUCOURT - Secrétaire général du Pas-de-Calais - Présentateur et responsable du protocole*

## LE MESSAGE DE LA FÉDÉRATION PRÉSENTÉ PAR HUBERT CHAZEAU

**Nous nous retrouvons comme chaque année en cette Nécropole Nationale de Notre-Dame de Lorette au pied de la Tour Lanterne qui veille sur les 20 000 tombes et 8 fosses communes où reposent les corps des soldats morts pour leur Patrie.**

Aujourd'hui 16 octobre 2019, nous célébrons le 42<sup>e</sup> anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu mort pour la France pendant la guerre d'Algérie.

Certains d'entre nous se souviennent de cette cérémonie hors du commun qui a rassemblé plus de 50 000 anciens combattants avec leurs drapeaux, présidée par le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing en présence des plus hautes autorités civiles et militaires.

En ce jour d'automne, nous célébrons avec ferveur notre camarade inconnu qui repose à jamais auprès de ses glorieux aînés dans la crypte de cette Nécropole.

Nos pensées et les prières œcuméniques iront vers tous ceux qui sont morts au combat, disparus ou prisonniers, mais aussi vers leurs familles, leurs proches, leurs frères d'armes dans un espoir de Paix.

Toutes les victimes de ces conflits méritent de conserver une place dans notre mémoire.

Qui pense encore aujourd'hui, dans l'absurde mêlée des passions, des ambitions personnelles, des querelles politiques, des périls et menaces de tous ordres, qui pense encore à l'épreuve endurée par les deux millions de militaires appelés du contingent qui ont fait le sacrifice d'une partie de leur jeunesse à la Patrie ?

Il est primordial de les honorer en cette journée mémorielle. C'est la raison de notre présence, survivants de ces combats, pour témoigner encore et toujours afin que le don de leur vie serve à construire un monde meilleur, plus juste et plus fraternel. La communauté des Anciens Combattants et Victimes de guerre continue à œuvrer pour la Paix dans le monde.

Merci à toutes et tous d'être venus nombreux.

Merci aux autorités civiles, militaires et religieuses pour leur présence.

Merci à nos valeureux porte-drapeaux ainsi qu'à la garde d'honneur de l'Ossuaire.

Merci à nos amis du Pas-de-Calais pour la parfaite organisation de cette magnifique et émouvante cérémonie.

**Vive la Paix**

**Vive la République**

**Vive le France**



# JOURNÉE DE RECUEILLEMENT



*Vue partielle de la foule*



*Le salut aux valeureux porte-drapeaux*



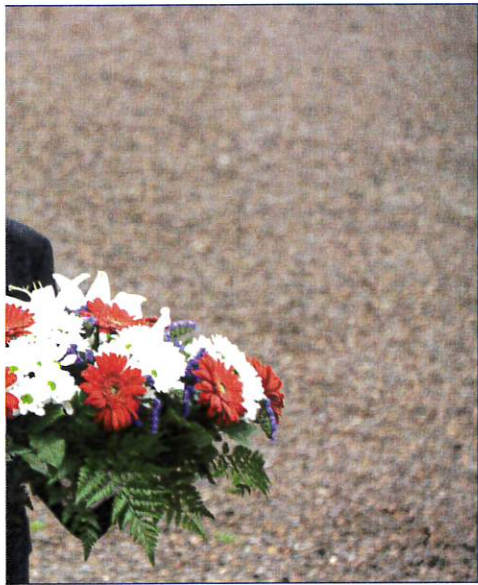
*Le préfet du Pas-de-Calais*



*Serge Auffredou et Hubert Chazeau*



# T À NOTRE-DAME DE LORETTE



Calais, M. Fabien Sudry.



eau vont déposer la gerbe fédérale.



Le ravivage de la Flamme par Monsieur le Préfet.



# LES MONUMENTS AUX MORTS EN FRANCE DE L'HOMMAGE DES MORTS POUR LA PATRIE AU MÉMORIAL POUR LE TRAVAIL DE MÉMOIRE

A l'occasion du 11 Novembre, l'ensemble des Français se sont retrouvés devant le monument aux morts de leurs communes qui commémorent le sacrifice et la souffrance du peuple français depuis 1870.



Mais le premier monument aux morts portant les noms de combattants morts est à Nancy à la porte Désilles édiflée entre 1782 et 1784 pour commémorer l'indépendance des Etats-Unis et rendre également hommage aux Nancéiens morts durant la bataille de Yorktown. Le

Consul Bonaparte en partance pour la bataille de Marengo, avait prévu de laisser à la postérité le nom des hommes morts en combattant pour la France, et signé un arrêté consulaire du 29 ventôse an VIII (20 mars 1800) ordonnant d'élever des colonnes départementales «à la mémoire des braves du département morts pour la défense de la patrie et de la liberté» et d'y graver les noms de «tous les militaires domiciliés dans les départements qui, après s'être distingués par des actions d'éclats, seraient morts sur le champ de bataille». Des monuments sont également érigés pour commémorer les soldats morts lors de la guerre franco-prussienne de 1870 et des guerres coloniales.

Mais le 1<sup>er</sup> conflit mondial de 1914-1918 est la principale guerre commémorée par les monuments aux morts. Le deuil de la Grande Guerre a déterminé les communes à rendre hommage à leurs morts pour la Patrie. 35 000 monuments aux morts ont été érigés malgré les difficultés de la reconstruction (plus de 95 % des communes françaises en possèdent un) entre 1920 et 1925, avec 3 à 4 inaugurations par jour à la fin de cette période. Quelques très rares communes n'ont pas de monument aux morts, par exemple Thierville dans l'Eure, n'ayant pas eu de morts parmi ses habitants pendant les guerres depuis 1870. Mais «il faut multiplier les chiffres des monuments proprement dits - ceux des 36 000 communes - par quatre ou cinq au moins pour donner une idée de la tension commémorative des années vingt : chacun des morts a droit à son nom gravé publiquement dans sa commune, mais aussi dans son entreprise, son école, sa paroisse...

Et les pièces principales de millions de foyers se transforment en autels familiaux où l'on expose photographies et souvenirs. Si le monument aux morts est bien souvent le lieu de l'identification avec les héros et le lieu de la justification de leur sacrifice, il est d'abord ce que les sculpteurs ont fait de la commande et ce que les participants aux cérémonies feront ensuite de leurs œuvres» selon Annette Becker dans «La Grande Guerre, entre mémoire et oubli».

(Cahiers français n° 303, juillet-août 2001).

## DES BIENS MUNICIPAUX

«Juridiquement, les monuments aux morts sont pour la plupart des biens communaux et relèvent comme tels de la compétence des municipalités. A l'origine, la fonction de ces édifices a été de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles. Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire des armées françaises» indique-t-elle.

Les monuments prennent la forme d'obélisques placés au centre d'un espace public ou des lieux symboliques, ou de colonnes d'une même inspiration, de stèles ou de simples plaques placées dans d'autres lieux fréquentés par les victimes comme les écoles, les églises, les mairies, les lieux de travail (Dans la plupart des gares de France une plaque listant les cheminots morts au cours des deux guerres mondiales a été apposées), les lieux où elles succombèrent. Des commissions artistiques départementales chargées de l'examen de ces projets ont été créées par une circulaire du ministère de l'intérieur le 20 Mai 1920 devant le déferlement de monuments en voie de création marqués par une certaine banalité. Et l'État est intervenu pour accorder des subventions variant de 4 à 25% du coût, et réglementer les édifications

«Les pertes massives ont amené le plus souvent, non à glorifier la victoire, mais à honorer ceux qui ont perdu la vie et leur sacrifice. Cet aspect est important, car la très grande majorité des monuments élevés à cette occasion le sont à l'initiative, ou au moins avec la participation financière des anciens combattants, grâce à des souscriptions publiques, qui formaient 90 % des hommes de 20 à 50 ans en France» selon l'historien Alain Prost.

L'implantation du monument (dans un lieu public, pour que le devoir de mémoire s'impose à la vue du passant, ou dans un endroit plus reculé, plus propice au recueillement) fait, au début, l'objet des plus vifs débats dans les conseils municipaux. «En fonction de la couleur politique de la municipalité, on distingue également les villes de gauche qui après la Première Guerre mondiale édifient généralement leur monument aux morts sur un espace de la République (mairie, école, place publique) et celles de droite dans l'espace de la religion (dans le cimetière, près de l'église du village).

La raison étant que dans un cimetière, ces monuments peuvent, selon la loi de 1905, arborer des emblèmes religieux, des municipalités de droite tenant alors absolument à faire figurer une croix sur l'édifice (à une époque où les liens entre droite et catholicisme étaient forts).

Dans beaucoup de villages, le choix est vite entériné car l'église et la mairie partagent la même place centrale. Certains ont deux monuments communaux, l'un sur la place de la mairie, l'autre dans l'église ou le cimetière».

## QUATRE TYPES DE MONUMENTS

«Le grand nombre des exceptions n'empêche pas l'existence d'une tendance de fond» note l'historien Antoine Prost qui distingue, selon l'emplacement des monuments, la dédicace et la symbolique, quatre grands types de monuments aux morts : les monuments civiques, laïques et républicains (au moins 60 % des monuments), les monuments patriotiques-républicains, les monuments funéraires-patriotiques et les monuments purement funéraires. Alors que la mention «Morts pour la France» est accordée selon 12 conditions, en vertu du code des pensions militaires d'invalidité, les noms inscrits sur les monuments aux morts ne sont pas réglementés par des lois officielles, si bien que les maires avaient pris une certaine liberté de reporter sur le monument aux morts le nom de soldats non nés dans la commune (suite page 14)





**Les Vignobles Lalande-Moreau**  
6, place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion  
[www.lalandemoreau.com](http://www.lalandemoreau.com)

Un Vin Remarquable  
à prix exceptionnel !

**49€95** seulement  
au lieu de 90€95\*

jusqu'au 19 décembre 2019

## OFFRE SPÉCIALE "MÉDAILLES D'OR"



Deux médailles d'Or aux concours  
de Paris et de Bordeaux...

Le Château L'Enclos de Sadirac 2018 a été justement  
récompensé de deux Médailles d'Or aux prestigieux  
concours de Paris et de Bordeaux 2019, la consécration  
suprême pour ce magnifique vin de Bordeaux AOC !



### BORDEAUX AOC, CHÂTEAU L'ENCLOS DE SADIRAC 2018

2018 : un Millésime inédit !

Le Château L'Enclos de Sadirac est une propriété familiale depuis  
3 générations, idéalement située sur la commune de Saint-Exupéry,  
au Sud-Est de Bordeaux. Les vignes, âgées en moyenne de 20 ans,  
prospèrent sur un terroir argilo-limoneux qui s'étend sur une superficie  
de 48 ha. L'encépagement est composé de Merlot à 70%, de Cabernet  
Sauvignon à 15% et de Malbec à 15%. Sa situation géographique idéale,  
la nature de son sol et son encépagement, tout concourt à la réussite de  
ce Vin de Bordeaux AOC d'Exception.

- ◆ **Robe** : Belle robe rubis soutenue.
- ◆ **Nez** : Fin et complexe, il révèle de superbes arômes de petits fruits  
rouges bien mûrs, teintés de douces notes vanillées et assortis de  
touches florales et épicées.
- ◆ **Bouche** : Pleine, riche et fruitée elle est portée par une belle assise  
tannique. La bouche, onctueuse et harmonieuse, dévoile une belle  
longueur avec des saveurs finement toastées.

Ce Bordeaux d'Exception est une très belle réussite dans ce Millésime  
2018 et possède un excellent potentiel de garde de 5 ans. Il se déguste  
idéalement avec du foie gras frais poêlé, un tajine de poulet, du rosbif,  
du Beaufort ou encore une crème Catalane.



Mis en bouteille  
au Château



8 bouteilles achetées

4 bouteilles OFFERTES  
(soit 4 x 6€25 = 25€)



Frais de port GRATUITS

0 €  
16€

Soit une économie totale de 41€

### LIVRAISON GARANTIE POUR NOËL pour toute commande passée avant le 19/12

COMMANDES RAPIDES ▶ 0 892 160 168 \* Service 0,40 €/min + prix appel ▶ [www.lalandemoreau.com](http://www.lalandemoreau.com) (paiement sécurisé)  
Tél 7 jours/7 de 8h à 20h - Renseignements : du lundi au samedi de 8h30 à 18h

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



### OFFRE SPÉCIALE FÊTES "MÉDAILLES D'OR" Dans la limite des stocks disponibles

Bon à retourner avant le 19/12/2019 à : Les Vignobles Lalande-Moreau - 6 Place Bouqueyre - 33335 SAINT-ÉMILION

VOTRE CODE AVANTAGE :  
M1105

OUI, je désire bénéficier de votre Offre  
Spéciale Fêtes "MÉDAILLES D'OR" et de votre  
Garantie "Enchanté ou Remboursé",  
SANS AUCUN ENGAGEMENT ULTÉRIEUR.

▶ Veuillez me faire parvenir :

8 bouteilles (75 cl) de Bordeaux AOC  
CHÂTEAU L'ENCLOS DE SADIRAC 2018 - Réf. L1828  
au prix de 49€95 seulement.

+ 4 bouteilles OFFERTES 25€

+ Les frais de port\* GRATUITS 16€

Soit une économie totale de 41€ !

Je rajoute 12 bouteilles supplémentaires  
au même prix promotionnel de 49€95

CETTE OFFRE EST LIMITÉE À 24 BOUTEILLES PAR FOYER

Ci-joint mon règlement de :  49€95 (12 bts)  99€90 (24 bts)

- Par chèque bancaire de à l'ordre de : Les Vignobles Lalande-Moreau

- Je préfère régler par Carte Bancaire :

N°

Expire fin :  /  /  Cryptogramme :

**GARANTIE "Enchanté ou Remboursé"**

Si, toutefois, vous n'êtes pas entièrement  
conquis par la dégustation de votre première  
bouteille, il vous suffit de nous retourner  
les bouteilles restantes. Nous nous  
engageons sur l'honneur à vous rembourser  
immédiatement la totalité de votre achat.

M1105-P0042

**PORT  
GRATUIT**

VOTRE ADRESSE DE LIVRAISON (merci d'écrire en lettres majuscules) :

M.  Mme  
Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ (indispensable pour la livraison)  
Date de naissance (facultatif) : \_\_\_\_\_ Informez-moi de vos offres internet :

E-mail : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
et signature : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire. Photos non contractuelles. Sauf erreurs typographiques. Offre ne s'adressant pas aux mineurs. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Livraison sous 5 à 9 jours jours par transporteur spécialisé après validation de votre commande. Frais de port gratuits pour la France métropolitaine (hors Corse) et Monaco. \*Pour la Corse, merci de rajouter systématiquement 02€ forfaitaires supplémentaires pour les frais de port même si les 16€ sont offerts. Achat séparé possible - prix tarifé des 6 bouteilles = 37€50 + frais de port 16€. En cas de service après-vente sur un produit, un délai et uniquement dans ces cas, vous pouvez appeler le 05 57 74 44 44. Tous les cartons d'emballage de nos colis sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle à papier et cartons. Si malgré nos précautions, le vin devenait indisponible, nous le remplacerions par un autre vin de valeur équivalente. En cas de colis refusé sans justification (pas de défaut ou de casse, livraison conforme à la commande) ou de colis non réclamé, les frais de retour sont à votre charge. Nous vous offrons en signe de bienvenue les meilleures conditions pour découvrir nos produits. Code Offre : MP1117



# A BIZERTE DE JUILLET A SEPTEMBRE 1961

(Suite du précédent numéro)

**Vers 14h00** les chars ont enfoncé la résistance adverse à la «Porte de Mateur». Une Compagnie arrive au contact du mur d'enceinte après avoir attaqué et enlevé le Cimetière Européen où s'était retranché un fort élément tunisien. Le combat devient dans la ville un combat d'infanterie pratiquement sans appui lourd contre un adversaire solidement retranché.

**A 18h00** les casernes situées à l'ouest de la ville sont attaquées par deux compagnies et prises avec l'aide d'un deuxième peloton de chars descendu du Cap Bizerte. La compagnie du 2° R.P.I.M.A., débordant vers le sud progresse le long des quais, très rapidement, appuyée par des engins de débarquement blindés (L.C.M.) et elle s'empare, au passage, de deux bâtiments tunisiens, amarrés dans le port de commerce (*Dustur & Istiklat*).

**Vers 19h30** elle parvient à l'entrée nord du canal à proximité de la Capitainerie du Port. Les L.C.M. qui sont arrivés à l'extrémité du Goulet sont arrêtés par les fils d'acier tendus entre les deux rives et immergés à une faible profondeur. Le 3° R.P.I.M.A progressant jusqu'à la limite de la Médina et soutenu par un peloton blindé du 8° R.I.A, arrive vers 20h00 au Vieux Port et au Boulevard de la Marne qui longe la plage au nord-est de la ville.

Le groupement secondaire qui comprend une compagnie du 2° R.P.I.M.A, progresse sur la rive sud du Goulet et est arrêté, vers 15h00, par une forte résistance tunisienne qui interdit le carrefour des routes Menzel-Abderahman Ben Negro. Un peloton de chars, un peloton porté du 8° R.I.A. et l'aviation viennent en appui et brisent la résistance adverse vers 16h30. L'entrée du Goulet est atteinte à la nuit et la compagnie s'empare des deux bacs qui s'étaient réfugiés sur la rive sud.

Un troisième groupement comprenant deux compagnies du 2° R.P.I.M.A, appuyées par le peloton d'auto-mitrailleuses de la Base de Karouba, déborde la ville par le nord en direction du Koudiat. Accroché à deux reprises, il se dégage avec l'aide d'une patrouille de «Corsairs». Arrivé vers 20h0 au cimetière musulman, il se heurte à une forte résistance et prend position pour la nuit.

**En zone sud**, dans la matinée un important transport de munitions par voie ferrée, s'effectue entre les souterrains de Sidi-Yahia et la Pyrotechnie, couvert par une grande partie des forces de la zone sud, car les bois abritent encore de nombreux francs-tireurs. Dans l'après midi, nos forces achèvent le «nettoyage» de ces bois.

**Le samedi 22 juillet, nous élargissons la zone contrôlée pour assurer la couverture des éléments essentiels de la Base.**

**En zone nord, à 8h00** les éléments du groupement principal qui avaient repris leur progression dès le lever du jour, pénètrent dans les casernes Maurand et Philebert qui sont prises vers midi.

De nombreux centres de résistance doivent être réduits un à un avec l'aide des chars et les combats dont certains sont acharnés, se poursuivent tout l'après-midi.

Les éléments du 3° groupement investissent d'abord le Koudiat, ils obligent la garnison tunisienne à se rendre. Le Fort d'Espagne est ensuite attaqué et pris après un dur combat. Le peloton d'A.M. de Karouba canonne et enfonce les portes du fort puis progresse dans la cour sous le feu vio-

lent des armes automatiques tunisiennes postées sur les terrasses de la Médina.

Le 3° R.E.I est arrivé à Bizerte la veille, certains éléments ont débarqué à 5h30 sur la rive sud du Goulet en Baie des Carrières et effectuent le nettoyage de Zorzouna et de l'isthme de Menzel Djemil avec le concours du groupement secondaire. Les autres éléments du 3° R.E.I., en prévision d'une action possible de l'A.I.N., poussent jusqu'au pont de l'oued Tindja puis occupent les crêtes environnantes.

Le 8° Hussard, débarqué vers 16h00 gagne la ferme Vittoz et rejoint le 3° R.E.I. sur la position que celui-ci occupe dans l'ouest. A 12h30, une équipe du Centre de Défense fixe de la Marine, ayant réussi à débarrasser les obstructions mises en place par les Tunisiens à l'entrée du Goulet, l'E.E. *Maillé Brézé* franchit le canal et vient s'amarrer dans le Port de Guerre. La liberté des communications maritimes de la Base avec l'extérieur est rétablie. A 14h30 *les Malgaches, Laita, Cheliff, Dives Blavet* franchissent à leur tour le canal.

**En zone sud**, les Tunisiens continuent à harceler nos forces et tentent d'incendier un réservoir du parc à combustibles.

De notre côté, nous améliorons nos positions sur tout le périmètre «marine»; des barrages sont établis aux points névralgiques de façon à garantir et protéger la libre circulation entre tous les établissements de Sidi-Abdallah.

Dans la soirée, sur ordre du Gouverneur, des négociations s'engagent par téléphone entre l'Amiral Amman et le Gouverneur, en vue de la conclusion d'un cessez-le-feu.

**La Base Stratégique** est dégagée : ses communications maritimes et aériennes avec l'extérieur sont libres.

Toutes les routes qui relient les différentes enceintes sont sous notre contrôle à l'exception de la route de Bizerte à Sidi-Abdallah, qui traverse les villes de Tindja et Menzel-Bourguiba. Les quartiers de la ville de Bizerte qui permettent de contrôler le Goulet sont tenus par nos troupes ; seule la Médina reste occupée par les Forces Armées Tunisiennes. Les installations de la Zone Nord de la Base sont enfin couvertes contre toutes surprises venant de l'Ouest. Les établissements de la Zone Sud sont de nouveau réunis.

## Bilan des Combats

Du côté français nous avons dénombré 27 tués et une centaine de blessés. Du côté tunisien, les pertes sont lourdes :

- environ 700 morts et plus de 700 prisonniers.
- 12 canons de 77 m.
- 4 canons de 57m/m.
- 43 mitrailleuses lourdes.
- plus de 600 fusils et pistolets mitrailleurs.
- 8 canons de 105 m/m.
- 21 lance roquettes anti-char.
- 2 canons de 20 m/m.
- 14 mortiers de 81 m.
- 1'Aviso *Dustur & la Vedette Istiklal*.

## Retour à une vie «normale»

Le cessez-le-feu est une chose acquise, mais il reste encore à en régler les modalités. Les contacts prévus à cet effet entre l'Amiral et les autorités tunisiennes ne peuvent avoir lieu, en raison des difficultés soulevées par ces dernières, en particulier sur le lieu de rencontre, qui selon M. Mokaddem, Gouverneur de Bizerte par intérim, ne pourrait être que le siège du Gouvernorat.

(suite page 15)



# OFFRE GRATUITE\* jusqu'au 06/12/2019



## UN LIVRE RICHEMENT ILLUSTRÉ ET DOCUMENTÉ

Pour rendre hommage et se remémorer ces 8 longues années de la Guerre d'Algérie, nous vous proposons de recevoir ce passionnant ouvrage **GRATUIT** consacré aux premiers événements qui ont fait l'histoire de la Guerre d'Algérie : "La Toussaint rouge".

## À DÉCOUVRIR ABSOLUMENT !

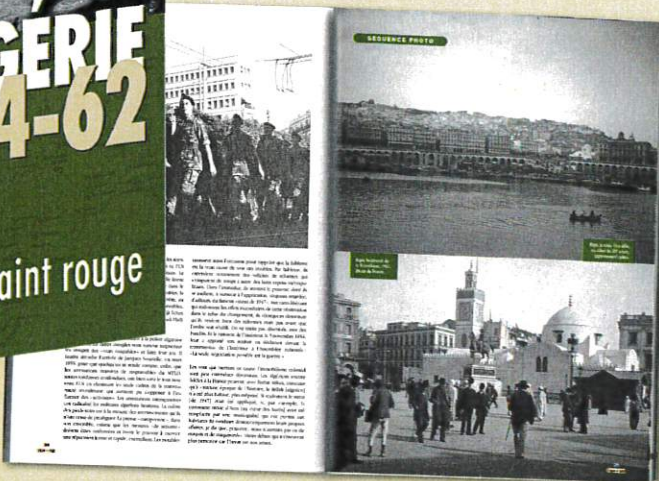
- De nombreuses photos d'époque en couleurs et en noir et blanc.

Télé. service clientèle : 0802 35 65 52 (0,40€ TTC la minute + prix de l'appel). RCS Paris B 331 479 287 - Offre réservée aux personnes majeures. Limite : 1 par foyer. \* 4,98€ de frais de traitement. © Trésor du Patrimoine.

## + EN CADEAU

La reproduction grand format de la photo du paquebot "Ville d'Alger".

Format : 297 x 210 mm.



• Grand format : 296 x 222 mm • Livre broché • 80 pages - 90 illustrations.

Retrouvez tous nos livres sur : [tresordupatrimoine.fr](http://tresordupatrimoine.fr)

## OFFRE SPÉCIALE : CE LIVRE **GRATUIT\*** au lieu de 15,95€

À retourner sous enveloppe affranchie à : TRÉSOR DU PATRIMOINE - Éditeur - 6 rue Anatole de la Forge - 75858 Paris Cedex 17

**OUI**, envoyez-moi ce **LIVRE GRATUIT** "La Toussaint rouge" et son cadeau (Limite 1 par foyer).

Ci-joint ma participation aux frais de traitement de 4,98€ par :

- Chèque à l'ordre de Trésor du Patrimoine  
 Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N° \_\_\_\_\_  
 Date de validité \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au verso de votre carte \_\_\_\_\_ (indispensable)

Délai de livraison : 7 jours environ. Offre valable pour la France métropolitaine et Monaco jusqu'au 06/12/2019.

Envoyez-moi sans obligation d'achat et suivant la lettre jointe à mon envoi, les autres livres de la collection "Guerres du XX<sup>e</sup> siècle".

7800061 1118C/P9272

M<sup>me</sup>/M. \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_  
 Tél. \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Informez-moi de vos offres internet

E-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Date / /  Signature obligatoire \_\_\_\_\_

Merci de ne rienagrafer ou scotcher à votre bon de commande.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Notre politique de traitement des données personnelles est consultable sur notre site internet. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres garanties, si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous contacter en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Offre réservée aux personnes majeures. Retrouvez nos conditions générales de vente complètes sur notre site internet [www.tresordupatrimoine.fr](http://www.tresordupatrimoine.fr). Tous les cartons d'emballage de nos colis sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle "papiers et cartons".



ou celui de civils, mentionnés sous le terme de victimes, jusqu'à la loi du 28 février 2012 fixant au 11 Novembre la commémoration de tous les morts pour la France qui précise dans son article 2, les modalités de cette inscription : «Lorsque la mention «Mort pour la France» a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire. La demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus nationaux, les élus locaux, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre par l'intermédiaire de ses services».

UN MÉMORIAL POUR LE DEVOIR DE MÉMOIRE

A partir de la Seconde Guerre mondiale de 1939-1945, avec l'apparition des bombardements, l'emploi de la force nucléaire (Hiroshima) ou du terrorisme, et la reconnaissance juridique du génocide, sont apparus des monuments commémorant des victimes civiles. «Dans plusieurs endroits, au lieu d'ériger un monument, les autorités laissent les ruines servir de mémorial, comme à Oradour-sur-Glane, Hiroshima avec son dôme de Genbaku. Une nouvelle sensibilité se développe autour de l'idée de devoir de mémoire. Il ne s'agit plus de glorifier des actes héroïques ni même d'honorer les soldats morts au combat, mais garder en mémoire les erreurs du passé» notent les historiens.

Ainsi, en 2003 le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie Quai Branly change radicalement la forme du monument aux morts traditionnel, utilisant des diodes lumineuses sur trois colonnes.

La première déroule en continu, par année et par ordre alphabétique, les noms des 23 000 soldats et Harkis, morts pour la France en Afrique du Nord.

La deuxième colonne passe des messages rappelant la période de la guerre d'Algérie et le souvenir de tous ceux qui ont disparu après le cessez-le-feu.

La troisième colonne, grâce à l'utilisation d'une borne interactive située au pied du monument, permet de voir s'afficher le nom d'un soldat recherché parmi l'ensemble des noms de la liste.

P. P.

NORD

OHAIN

Les ACPG-CATM ont reçu leurs timbres de l'année 2020

Les président de sections de l'Avesnois des ACPG-CATM et les membres du Comité directeur des arrondissements



Avesnes Cambrais se sont réunis à Ohain, à la salle «les Charmilles» pour un compte rendu des activités de l'année et pour les différentes questions. Ensuite a eu lieu la remise des timbres pour l'année 2020 et les calendriers. Le Comité remercie Alain Rattiez, maire et le Conseil municipal pour le prêt de cette magnifique salle.

WATTRELOS

Le 13 septembre 2019, la section des ADCPG-CATM de Wattrelos a eu l'immense privilège d'assister à la remise de la médaille militaire de M. Christian Laby pour un fait héroïque pendant son service militaire effectué en Algérie en 1959.



C'est le lieutenant-colonel Van-Damme Philippe qui l'a épinglée, beaucoup d'émotions pendant la cérémonie qui a eu lieu en mairie de Wattrelos, en présence de M. le maire Dominique Baert, M. Bernard Ferrant, président du cercle militaire de Tourcoing, sa famille, ses amis.

Depuis avril 2001, Christian Laby est notre porte-drapeau, il est un adhérent très actif et nous le remercions pour son implication.

La présidente : Edith Gason

MORBECQUE

La secrétaire d'État encourage les volontaires du Service National Universel.

La Base du Parc de Morbecque a accueilli une centaine d'adolescents. Venus de la France entière, ils ont participé au premier Service National Universel, créé par Emmanuel Macron. Le mardi 18 juin 2019, ils ont reçu la visite de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État aux Armées.

Au micro, Mme la secrétaire Geneviève Darrieussecq, on aperçoit M.



Jérôme Darques, maire de la commune de Morbecque avec son écharpe tricolore, le préfet du Nord, Mme la députée de Temmeran, d'un général (4 étoiles) et bien d'autres personnalités officielles qu'il m'est difficile de tous les nommer

et tout à fait à droite de la photo, Joseph Degraève, président des A.C. de Morbecque, président de vingt-cinq sections de l'arrondissement Hazebrouck/Bailleul et vice-président départemental du Nord, et bien-sûr il ne faut oublier les trois porte-drapeaux.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL «LE PG-CATM»

Je désire m'abonner au journal national «LE PG-CATM» moyennant un règlement annuel ci-joint de 20 euros (1) par chèque à l'ordre du journal «LE PG-CATM», 46 rue Copernic, 75116 Paris.

(1) Etranger : tarif de l'abonnement : 22 euros.

Nom .....Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....Ville .....



## LES MOTS CROISÉS DE PIERRE NIVET



### HORIZONTALEMENT

- I. Déplacements.
- II. Avec les autres - Non femelles.
- III. Infécond - Début d'espoir.
- IV. Située - Vélo de sport.
- V. Bout de sac - Césium - Fleuve parisien.
- VI. Descendre.
- VII. Docteur - Liés.
- VIII. Reptiles sauriens - Article.
- IX. Découvert - Bout de balise - Jeu ou oiseau.
- X. 4+3 - Faucon.

### VERTICALEMENT

1. Petits rongeurs.
2. Fin d'Amont - Replie la voile.
3. Fatigués.
4. Riait à demi.
5. Actions de lancer.
6. Non femelle - Transpirées.
7. Tête d'élève - Hardis.
8. Arrivé - Existences - Langue du Sud.
9. Mouche endormeuse - Mélodie.
10. Fêtée du jour - Nuage épais.

### PROBLÈME n° 217

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

### SOLUTION DU PROBLÈME N° 216

#### HORIZONTALEMENT

I. CARNASSIER. II. HUEES — URNE. III. AJ — EPERLAN. IV. ROT — IL. V. PUNIR — ANAR. VI. ER — LA — ED. VII. ND — ETIRA. VIII. THE — AIMA. IX. EU — ZOO — SOU. X. SILENCIEUX.

#### VERTICALEMENT

1. CHARPENTES. 2. AUJOURD'HUI. 3. RE — TN. 4. NEE — ILE — ZE. 5. ASPIRATION. 6. EL — OC. 7. SUR — AERA. 8. IRLANDAISE. 9. ENA — MOU. 10. RENARDEAUX.

## A BIZERTE DE JUILLET A SEPTEMBRE 1961 (suite de la page 12)

Le Chef de l'État tunisien décide d'en référer au Conseil de Sécurité pour que les Forces Armées françaises reviennent sur leurs bases de départ et appelle M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire Général de l'ONU, en consultation.

**Le 27 juillet**, M. «H» se rend à Bizerte et demande à l'Amiral une entrevue. Celui-ci répond, très courtoisement qu'il n'a pas qualité pour le rencontrer.

Le Vice-Amiral d'Escadre Amman, le Général Motte, le Général Lalande, le Colonel de Verthamon, passent devant le front des troupes, puis l'Amiral épingle la Croix de la Valeur Militaire sur les cercueils des soldats tués au cours des combats.

Les prisonniers tunisiens sont très humainement traités.

Le 18 août plusieurs centaines de manifestants conduits par le Maire de Bizerte et le délégué du Néo Destour, se forment en cortège dans la Médina. Ils demandent à se rendre au siège du Gouvernement pour y déposer une motion.

Le Commandement français fait savoir qu'il n'autorise qu'une délégation : les manifestants répondent qu'ils exigent d'être tous autorisés à passer. Dans ces conditions, nous décidons que personne ne passera. A minuit, les manifestants tentent de repousser les barbelés qui ceignent la Médina. Les pompes des marins pompiers entrent en action pour modérer l'ardeur des assaillants. Ceux-ci répondent en bombardant nos pacifiques soldats à coups de pavés, pierres et tessons de bouteilles. Faisant preuve d'un sang-froid remarquable nos forces ignorent la provocation et repoussent l'assaut. Des barrages s'établissent marquant les positions respectives françaises et tunisiennes.

Après avoir déclaré qu'il acceptait le processus indiqué par le Général De Gaulle pour le règlement du problème de Bizerte, le Président Bourguiba annonce le 5 septembre que, comme première mesure d'apaisement il sera procédé à un échange de prisonniers.

Cet échange a eu lieu le 10 septembre à Menzel Djemil et concerne 780 prisonniers tunisiens (419 militaires, 361 civils pris les armes à la main) et 218 détenus français dont 32 militaires, appréhendés es qualité avant l'ouverture des hostilités ou après le cessez-le-feu.

**Le 29 septembre**, il est convenu, au cours d'une réunion entre représentants des gouvernements français et tunisiens que les troupes françaises et tunisiennes se retireront des postes qu'elles occupent. Le repli commence le 1<sup>er</sup> octobre.

Selon plusieurs sources, que je partage, il semblerait que le Président Bourguiba ait voulu désengorger le Sud tunisien d'innombrables chômeurs, dont il ne savait que faire, pour les employer dans un combat inégal qu'il savait perdu d'avance. Ceci peut être prouvé par le fait que les tranchées creusées autour de la Base Aérienne l'ont été en ligne droite et qu'il a été aisé aux avions de les prendre en enfilade et faire, malheureusement de nombreuses victimes.

**Marcel Hapiot**

Extraits d'un album réalisé et édité en octobre 1961 par les Services Information de la Base Stratégique de Bizerte avec le concours des photographes de l'E.C.A. et du 3<sup>e</sup> R.P.I.M.A.

Société  
SNAPP  
REPORTAGES  
Boutillier  
Georges  
B. P. 27  
92250  
La Garenne  
Colombes  
Portable  
06 75 66 45 29

Mistral Média  
22 rue La Fayette  
75009 PARIS  
Tel : 01 40 02 99 00

## LE PG-CATM

68<sup>e</sup> année - Nouvelle série  
Pages spéciales départementales incluses  
NOVEMBRE 2019 - N° 1007

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.  
Reconnue d'utilité publique sous le titre  
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»  
par décret du 1<sup>er</sup> avril 1948.

Directeur de la publication : Georges Merle  
Administration-Rédaction  
46, rue Copernic, 75116 PARIS  
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

#### Abonnements :

Le numéro : 1,82 € - Un an (11 n°) : 20 €  
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET  
Parc de la Vatine, 11 rue Pierre-Gilles de Gennes  
76130 MONT-SAINT-AIGNAN




Communication à caractère publicitaire

  
Votre épargne le mérite



# LA CARAC FÊTE SON 95<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE ET PENDANT 95 JOURS VOUS OFFRE LES FRAIS SUR VERSEMENTS

Offre soumise à conditions  
du 11 SEPTEMBRE au 14 DÉCEMBRE 2019\*  
(\* Modalités et conditions d'application sur carac.fr

 <http://bit.ly/rmcpg95ans> 


**Retraite Mutualiste du Combattant**





## La retraite complémentaire réservée aux militaires

La retraite mutualiste du combattant est un produit d'assurance vie monosupport libellé en euros ayant pour objet la constitution d'une rente viagère différée au profit d'anciens combattants et de victimes de guerre\*\* visés par l'article L.222-2 du Code de la mutualité et les textes réglementaires afférents.

(\*\*) Sous réserve d'être titulaire de la Carte du Combattant ou du Titre de Reconnaissance de la Nation.



 **N° Cristal 0 969 32 50 50**  
APPEL NON SURTAXÉ

 [www.carac.fr](http://www.carac.fr)  Facebook Carac.epargne  LinkedIn Carac  
 Twitter Carac\_epargne  Instagram Carac.epargne

**Carac, mutuelle d'épargne de retraite et de prévoyance**  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II de Code de la Mutualité - SIREN 775 691 165

Concepteur et éditeur Carac septembre 2019  
Crédit photographique: L'Esprit 27/11/11 0037268/0/André Hertzog - Endless/CMDB/Endless



NAT19PR-PG